

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D081_230623

COLLECTE SELECTIVE - MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE AERIENS ET ENTERRES
Attribution d'un appel d'offres ouvert

Il est rappelé que le 18 novembre 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un accord-cadre selon la procédure d'un Appel d'Offres Ouvert concernant la fourniture et la pose de conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an. Cet accord cadre est divisé en 2 lots :

Lot 1 : fourniture et pose de conteneurs aériens ;

Lot 2 : fourniture et pose de conteneurs enterrés ;

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 février 2023 au Journal d'annonces Légales, BOAMP au JOUE et sur la plate-forme de dématérialisation, avec une remise des offres fixée au 28 mars 2023 à 10h00.

L'ouverture des plis a été réalisée le 28 mars 2023 et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 mai 2023 afin de prendre connaissance de l'analyse des offres.

Après avis de ses membres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir celle économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots suivants :

Lot 1 : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber, 67100 STRASBOURG.

Lot 2 : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber, 67100 STRASBOURG.

Le montant des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre (y compris les périodes de reconduction) est fixé comme suit :

Lot 1 : Fourniture et pose de conteneurs aériens : de 0€ à 300 000,00 € HT

Lot 2 : Fourniture et pose de conteneurs enterrés : de 0€ à 2 700 000,00 € HT

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'accord-cadre selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert avec lesdites entreprises.
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'accord-cadre selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert avec lesdites entreprises.

HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



**Ihsane ROUX
Secrétaire de séance**

**Philippe AUGIER
Président**